

BPA TRAVAUX de la PRODUCTION ANIMALE

Arrêté du 20 juin 2006 (Parution au JO le 1er août 2006)

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Salarié dans une exploitation agricole
- ◆ Salarié pour le compte d'un groupement d'employeurs, d'une CUMA, d'un service de remplacement.
- ◆ Salarié pour le compte d'une entreprise de travaux agricoles.

FICHE RNCP 4891

NIVEAU 3

DÉLIVRÉ PAR LE
MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ BP REA (Responsable d'Entreprise Agricole)

INSCRIPTION & ADMISSION :

SUR DOSSIER ET
ENTRETIEN INDIVIDUEL
PERMETTANT D'ÉVALUER
LA MOTIVATION ET LE
PROJET PROFESSIONNEL

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
candidats de 16 à 29 ans révolus, ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.	candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Soit après une classe de 3ème : sur justificatif, un candidat de 15 ans peut signer un contrat d'apprentissage ◆ Soit être titulaire d'un CAP ou d'un CAPA 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 12 mois à temps plein ou son équivalent.



CONDITIONS MATÉRIELLES

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Formation de septembre à mai, avec des alternances entre centre de formation et entreprise.	
Durée : en présentiel 2 ans 1ère année : 12 semaines au centre (400h), 40 semaines en entreprise, dont 5 semaines de congés payés. 2ème année : 12 semaines au centre (400h), 40 semaines en entreprise, dont 5 semaines de congés payés.	Durée : en présentiel 1 an 24 semaines au centre (800h) 12 semaines en entreprise (420h) par périodes de 1 ou 2 semaines.
Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27 % et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenti.	Selon la situation du stagiaire le coût de formation peut être pris en charge en partie ou totalité par les organismes concernés (CPF, France Travail, Transition Pro...) selon la réglementation en vigueur.

POSSIBILITÉ DE
RESTAURATION ET
D'HÉBERGEMENT SUR
DEMANDE

RÉSULTATS

- ◆ Taux de réussite aux examens : NA sur 22-23
- ◆ Taux de satisfaction : NA sur 22-23
- ◆ Taux de poursuite d'études : NA sur 22-23
- ◆ Taux d'insertion pro. à 6 mois : NA sur 22-23
- ◆ Taux d'abandon en cours de formation app : 0%
- ◆ Taux de rupture du contrat app 0%.



OBJECTIFS

- ◆ Maîtriser les techniques propres à l'agriculture.
- ◆ Acquérir les compétences d'un salarié qualifié en travaux de la production animale.
- ◆ Prendre en compte l'ensemble des ateliers de l'exploitation agricole.

CONTENU de FORMATION

Modules d'enseignement général :

- ◆ Traitement de l'information et communication.
- ◆ Domaines civique, social et économique.
- ◆ Pratiques professionnelles et santé humaine.

Modules d'enseignement techniques « production animale » :

- ◆ Animaux d'élevage
- ◆ Productions végétales
- ◆ Machinisme
- ◆ Bâtiments et installations d'élevage

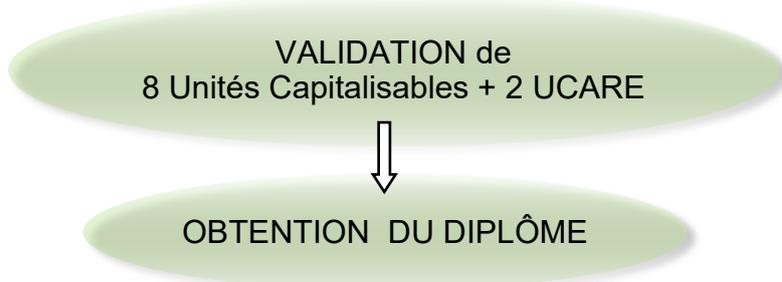
Modules d'enseignement techniques « polyculture élevage » :

- ◆ Alimentation des animaux
- ◆ Suivi du troupeau
- ◆ Travaux de culture
- ◆ Travaux d'utilisation des surfaces fourragères
- ◆ Travaux d'entretien et de réparations courantes

Modules complémentaires :

- ◆ Traite
- ◆ Critères technico-économiques

ÉVALUATION - VALIDATION



UC attribuées aux candidats ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées au centre en cours de formation et validées par un jury permanent officiel composé de professionnels et d'enseignants.

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité et de réalisation de travaux de qualité en respect de l'environnement

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.



L'apprentissage permet d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

Le BPA TPA met à disposition des employeurs des personnels opérationnels sur le terrain, capables de réaliser des travaux et aussi d'assurer la conduite d'un atelier de production.

TARIF

APPRENTISSAGE :
FINANCEMENT PAR LES
OPCO.

FORMATION CONTINUE
SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Responsable de formation :

Matthieu Cedoz
matthieu.cedoz@educagri.fr

Pour les personnes en situation
de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

